

Votre contact

**Shelby THOMAS**

La 99 ème

thomashomas@gmail.com

A grayscale background image showing a person's back and shoulders in the foreground, looking out over a vast field of small, light-colored flowers or crops. The background is slightly blurred, creating a sense of depth.

# DER

**2026**

Document type établi pour votre client

# DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

## INTRODUCTION

Vous avez choisi ou êtes sur le point de confier la mission de vous assister, à un professionnel réglementé et contrôlé, vous devez donc garder en mémoire l'ensemble des éléments présents dans ce document.



## VOTRE CONTACT

**THOMAS Shelby**  
Rue servient  
69003 Lyon

Téléphone :  
Email : [thomashomas@gmail.com](mailto:thomashomas@gmail.com)

## INFORMATIONS

dddd	dddd	dddd	
		ddd	dddddd

## Conseiller en investissements financiers

Votre conseiller est immatriculé au Registre Unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance (ORIAS) sous le n° d'immatriculation [...]

Vous pouvez vérifier cette immatriculation sur le site internet ORIAS : <https://www.orias.fr/welcome>) au titre de l'activité réglementée suivante:

**CIF** (Conseiller en Investissements Financiers) susceptible de fournir [AU CHOIX : des conseils en investissement de manière indépendante / non indépendante au sens de l'article 325-5 du RGAMF / une combinaison de ces deux types de conseils] enregistré auprès de l'Association Nationale des Conseils Financiers-CIF (ANACOFI-CIF), association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), adresse courrier : 17 Place de la Bourse 75082 Paris cedex 02 et adresse internet : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org);

Cette activité est contrôlable par l'AMF.

**Démarcheur bancaire ou financier** : (si vous démarchez pour une autre entité) indiquer l'identité du ou des mandants pour lesquels l'activité de démarchage est exercée.

Cette activité est contrôlable par l'AMF et l'ACPR.

**N° ORIAS : N°15666651112**

## Responsabilité civile professionnelle

Votre conseiller ou intermédiaire (selon qu'il soit membre de l'ANACOFI et/ou de l'ANACOFI-CIF) dispose, conformément à la loi et aux codes de bonne conduite de l'ANACOFI et de l'ANACOFI-CIF, d'une couverture en Responsabilité Civile Professionnelle et d'une Garantie Financière suffisantes couvrant ses diverses activités. Ces couvertures sont notamment conformes aux exigences du Code monétaire et financier et du Code des assurances.

Souscrites auprès de : 1 seule test

Numéros de polices : 1 seul teest

## Courtier

### Mandataire d'intermédiaire en assurance dans la catégorie « a »

Mandataire d'intermédiaire en assurance positionné dans la catégorie « a » soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et **[sélectionner l'option choisie]** :

- qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins.
- qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le mandataire détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du mandataire) :

**[liste à compléter ou néant].**

### Courtier en assurance dans la catégorie « b »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et **sélectionner l'option choisie** :

- qui propose un service de recommandation personnalisée, en expliquant au client pourquoi, parmi plusieurs contrats ou plusieurs options au sein d'un contrat, un ou plusieurs contrats ou options correspondent le mieux à ses exigences et à ses besoins. **(option recommandée par la CNCGP)**
- qui propose un contrat cohérent avec les besoins et exigences du client mais ne fournit pas de service de recommandation personnalisée.

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **liste à compléter ou néant.**

### Courtier en assurance dans la catégorie « c »

Courtier en assurance positionné dans la catégorie « c » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et se prévalant d'un service de recommandation fondé sur une analyse impartiale et personnalisée du marché.

Entreprise(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : **[liste à compléter].**

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le courtier détient une participation directe ou indirecte égale ou > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si une entreprise d'assurance détient une participation directe ou indirecte > à 10 % des droits de vote ou du capital du courtier) : **liste à compléter ou néant.**

**N° ORIAS : N°6**

## Responsabilité civile professionnelle

## **FINANCEMENT**

---

**Mandataire en opération de banque et en service de paiements (MOBSP)**

**Responsabilité civile professionnelle**

## Agent immobilier

Indiquer la référence de la carte T et le lieu de délivrance (mention avec ou sans détention de fonds, identité et adresse du garant le cas échéant ou absence de garantie financière/non détention de fonds pour compte de tiers).

L'activité est contrôlable par la DGCCRF.



## Responsabilité civile professionnelle

## MÉDIATEURS

---

*Conformément* aux articles L.616-1 et R.616-1 du code de la consommation, nous proposons un dispositif de médiation de la consommation. L'entité de médiation retenue est : CNPM - MEDIATION DE LA CONSOMMATION. En cas de litige, vous pouvez déposer votre réclamation sur son site : <https://cnpm-mediation-consommation.eu> ou par voie postale en écrivant à CNPM - MEDIATION - CONSOMMATION - 27 avenue de la libération - 42400 Saint-Chamond

# RÉMUNÉRATION

---

## Mention des différents tarifs et honoraires pratiqués :

Montant HT [...] et TTC [...]

**Option 1 :** Dans le cas d'un conseil CIF dit indépendant, la rémunération du conseiller lui sera versée par le client et dans le cas où le conseiller reçoit une quelconque rémunération de quelques fournisseurs qu'il soit d'instruments financier, il s'engage à reverser celle-ci aussi rapidement que possible au client.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière indépendante, votre conseiller s'engage à ne pas conserver les commissions et à vous les reverser aussi rapidement que possible. Ainsi dans ce cadre, le conseiller évalue un éventail suffisant d'instruments financiers disponibles sur le marché. Ces instruments sont suffisamment diversifiés quant à leur type et à leurs émetteurs, ou à leurs fournisseurs et ne se limitent pas à ceux avec lesquels le conseiller entretient des relations étroites prenant la forme tous liens capitalistiques, économiques ou contractuels pouvant remettre en cause l'indépendance du conseil fourni.

**Option 2 :** Dans le cas d'un conseil CIF dit non-indépendant, ou d'un acte d'intermédiation, d'une solution d'épargne ou d'investissement, le conseiller sera rémunéré par une fraction des frais initialement prélevés par le promoteur du produit et/ou les intermédiaires intercalés.

Dans le cas d'un conseil en investissement financier fourni de manière non-indépendante, votre conseiller peut conserver les commissions. Dans ce cadre le conseiller évalue un éventail **[AU CHOIX : restreint / suffisant]** d'instruments financiers émis par une entité avec laquelle le conseiller entretient des relations étroites pouvant prendre la forme de liens capitalistiques, économiques ou contractuels.

# RÉCLAMATIONS

---

## TRAITEMENT DES RECLAMATIONS

*(Article 325-23 du RGAMF et Instruction AMF n° 2012-07 du 13/07/2012 - MAJ 24/04/2013, 20/11/2013 et 17/10/2014 et 12/12/2016 avec effet au 01/05/2017)*

ATTENTION /RAPPEL : S'agissant des procédures et de l'organisation du traitement des réclamations, il convient de se reporter également au Code Intérieur / Traitement des Réclamations-Procédures et Organisation

## MODALITES DE SAISINE DE L'ENTREPRISE

Pour toute réclamation votre conseiller (ou le service réclamation de l'Entreprise) peut être contacté selon les modalités suivantes :

Par courrier : .....

Par tel/ fax : .....

Par mail :.....

## Traitement des réclamations :

Votre Conseiller s'engage à traiter votre réclamation dans les délais suivants :

- Dix jours ouvrables maximum à compter de la réception de la réclamation, pour accuser réception, sauf si la réponse elle-même est apportée au client dans ce délai ;
- Deux mois maximums entre la date de réception de la réclamation et la date d'envoi de la réponse au client sauf survenance de circonstances particulières dûment justifiées.

## RGPD

---

### Protection des données personnelles

Dans le cadre de nos relations professionnelles, nous sommes amenés à collecter, à traiter et à détenir des informations vous concernant.

Les données personnelles que vous nous transmettez dans le cadre de notre activité de Conseil en gestion de patrimoine et des services que nous vous proposons sont collectées et traitées par le responsable de traitement de WEST FINANCE en qualité de responsable de traitement au sens des dispositions du Règlement général sur la protection des données personnelles (« RGPD »).

Ces données personnelles sont collectées, selon le cas, sur des bases légales différentes (votre consentement, la nécessité contractuelle, le respect d'une obligation légale et/ou encore l'intérêt légitime du Responsable de traitement). Concernant vos proches, nous vous remercions de les tenir informés des modalités du présent traitement de leurs données personnelles.

Les données collectées vous concernant vous et vos proches seront conservées pendant toute la durée de nos relations contractuelles et ensuite en archive pendant un délai de cinq (5) ans, à défaut des délais plus courts ou plus longs spécialement prévus notamment en cas de litige.

Dans les conditions prévues par la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée et le Règlement général sur la protection des données, vous disposez sur les informations vous concernant :

- d'un droit d'accès : vous avez le droit d'accéder aux données à caractère personnel vous concernant et dont WEST FINANCE dispose,
- d'un droit d'effacement : dans certains cas, vous avez le droit d'obtenir l'effacement ou la suppression de vos données à caractère personnel,

- d'un droit de rectification : vous avez le droit d'exiger que vos données à caractère personnel soient rectifiées si elles sont inexactes ou périmées. Vous pouvez également demander à ce qu'elles soient complétées si nécessaire,
- d'un droit d'opposition : vous pouvez vous désinscrire ou vous opposer à la réception de nos messages de prospection commerciale,
- d'un droit à la limitation de traitement : dans certains cas, vous pouvez obtenir la limitation de l'utilisation de vos données à caractère personnel,
- d'un droit à la portabilité : vous pouvez demander la transmission des données à caractère personnel vers un tiers.

Si vous souhaitez exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à [westfinance50@gmail.com](mailto:westfinance50@gmail.com) Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL

# DATE ET SIGNATURE

---

Rédigé en deux exemplaires dont l'un a été remis au client

## Le Client

Fait à :

Date :

Signature :

## Le Conseiller

Fait à :

Date :

Signature :

## MENTIONS LÉGALES

### 1. Éditeur du site

Le présent site est édité par :

Dénomination sociale / Nom : Alexandre CAVIALE-DELZESCAUX, Dirigeant EI COURTAGE 3D

Forme juridique : EI

Siège social : 12C rue de franche comté, espace coworking, 25480 ECOLE VALENTIN

Numéro SIREN / RCS : 91459631700034 Tribunal de commerce de Besançon

Téléphone : 0651901909

Adresse e-mail : [contact@courtage3d.com](mailto:contact@courtage3d.com)

### 2. Statut réglementaire

COURTAGE 3D, représentée par son Dirigeant Mr Alexandre CAVIALE-DELZESCAUX, exerce l'activité de Conseiller en investissements financiers (CIF).

Activité réglementée par le Code monétaire et financier.

Inscrit à l'ORIAS sous le numéro 20004052.

L'inscription est consultable sur le site de l'ORIAS : [www.orias.fr](http://www.orias.fr).

Le conseiller exerce sous le contrôle de l'Autorité des marchés financiers (AMF – [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)).

### 3. Association professionnelle

Le CIF est membre de l'association professionnelle suivante, agréée par l'AMF :

Nom de l'association : CNCEF PATRIMOINE, numéro d'adhésion 25/85964 8

Adresse : CNCEF PATRIMOINE, 103 Bd Haussmann, 75008 PARIS

### 4. Responsabilité civile professionnelle

Le CIF bénéficie d'une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile professionnelle :

Assureur : LLOYD'S Insurance Company SA

Numéro de police : HYAIF16ADLARG-2855

Couverture géographique : Monde entier sauf exclusions

### 5. Rémunération et conflits d'intérêts

La rémunération du CIF est constituée d'honoraires facturés au client, et/ou de commissions ou rétrocessions versées par les établissements promoteurs de produits financiers, ou d'une combinaison des deux.

Le CIF s'engage à agir de manière honnête, équitable et professionnelle, au mieux des intérêts de ses clients, et met en place des mesures visant à prévenir, identifier et gérer les conflits d'intérêts.

### 6. Nature du conseil

Le conseil fourni est non indépendant au sens de la réglementation applicable.

Le CIF est susceptible de conseiller notamment des instruments financiers, des contrats d'assurance-vie, et plus généralement des solutions d'investissement adaptées à la situation et aux objectifs du client.

### 7. Cookies

Le site peut utiliser des cookies strictement nécessaires à son fonctionnement ainsi que, le cas échéant, des cookies de mesure d'audience ou de fonctionnalités.

L'utilisateur peut paramétrer ou refuser les cookies non essentiels via le bandeau de gestion des cookies prévu à cet effet.

### 8. Limitation de responsabilité

Les informations figurant sur ce site sont communiquées à titre informatif et ne constituent ni un conseil en investissement personnalisé ni une recommandation d'investissement.

Tout investissement comporte des risques, notamment un risque de perte en capital. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

### 9. Droit applicable

Le présent site est soumis au droit français.

En cas de litige, les tribunaux français seront seuls compétents, sauf disposition légale impérative contraire.

#### 10. Médiation des litiges

Conformément aux articles L.612-1 et suivants du Code de la consommation, le client peut, après démarche préalable écrite restée infructueuse, saisir gratuitement le médiateur de l'Autorité des marchés financiers.

Médiateur de l'Autorité des marchés financiers

17, place de la Bourse

75082 Paris Cedex 02

Le formulaire de saisine est accessible sur le site de l'AMF : [www.amf-france.org](http://www.amf-france.org)